

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2026

CRÉATION D'UNE DÉCLARATION DE BEAU-PARENTALITÉ - (N° 2327)

Tombé

N° CL38

AMENDEMENT

présenté par
M. Huyghe, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, après le mot :

« naissance »,

insérer les mots :

« , le nom ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de réparer un oubli à l'alinéa 9.